

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant L'ÉCOLO-HALTE	Numéro de permis 2013772	Date d'inspection Le 04 février 2020	
Nom de l'établissement L'Écolo-Halte		Numéro de téléphone (506) 732-3295	
Adresse 261 rue Acadie Grande-Anse NB E8N 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.  
 -Les fiches des médicament administrés sont complétées et les parents sont au courant de la démarche à suivre afin que l'éducatrice puisse l'utiliser adéquatement.  
 - Les dossiers administratifs sont tenues sur les lieux.  
 - La trousse de premier soin est à un endroit bien en vue à la sortie.  
 L'exploitante est calme et à l'écoute de ses enfants.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
France Whelton

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 février 2020

\_\_\_\_\_  
Date